



0910207301

DATE DEPOT : 2009-12-01

NUMERO DE DEPOT : 102073

N° GESTION : 2004B12836

N° SIREN : 453442659

DENOMINATION : SOFIDEM & Associes

ADRESSE : 140 BLD HAUSSMANN 75008 PARIS

DATE D'ACTE : 2009/05/04

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE MIXTE

NATURE D'ACTE : CHANGEMENT DE GERANT

CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE

043 / 12836

Greffier des Tribunaux de
Commerce de Paris

01 DEC. 2009

N° DE DÉP. 102023

JP AUDIT

SARL d'expertise comptable et
de commissariat aux comptes
au capital de 182.060 euros

Siège social : 140 boulevard Haussmann
75008 PARIS
453 442 659 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 4 MAI 2009

L'an Deux mil neuf,
et le 4 mai à dix huit heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale
extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Jean-Paul NOURY, propriétaire de8.376 parts
- Joseph BRUNEAU, propriétaire de1.638 parts
- Joël BOISGONTIER, propriétaire de3.962 parts
- Marc CHEMINEAU, propriétaire de2.052 parts
- Pierre RENAUDIN, propriétaire de2.175 parts
- Jean MARIÉ, propriétaire de1 part
- La société BILANS et CONSEILS, propriétaire de1 part
- Jean-Pierre PAYRAU, propriétaire de1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social **18.206 parts**

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents et les mandataires des
associés représentés.

Monsieur Jean-Paul NOURY préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié
des parts sociales composant le capital ; en conséquence, l'assemblée peut valablement
délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- la feuille de présence ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par le décret du 23 mars 1967 ont été
adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège
social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la
convocation.



Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Du ressort de l'assemblée générale ordinaire
 - Démission de Jean-Paul NOURY
 - Nomination de Philippe NOURY
 - Pouvoirs en vue des formalités
- Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire
 - Changement de dénomination
 - Modification corrélative des statuts
 - Pouvoir en vue des formalités

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

1) Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale ordinaire prend acte de la démission de Monsieur Jean-Paul NOURY de ses fonctions de Gérant et décide de nommer, pour une durée indéterminée, en qualité de nouveau Gérant :

Monsieur Philippe NOURY
Né le 14 décembre 1970 à Laval (53)
Et demeurant La Petite Besnière - Chemin de la Louisière - 53000 LAVAL

Monsieur Philippe NOURY exercera ses fonctions dans les mêmes conditions et avec les mêmes pouvoirs que ceux dont bénéficiait son prédécesseur, et ce, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials.

2) Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination de la société, qui devient : SOFIDEM & Associés.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

En conséquence de la résolution précédente, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts comme suit :

« Article 2 - Dénomination

La dénomination est : SOFIDEM & associés »

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

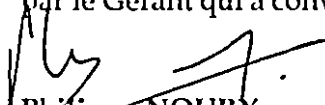
DERNIÈRE RÉSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant qui a convoqué l'Assemblée, le Gérant nouvellement désigné et les associés.

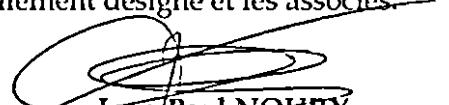

Philippe NOURY

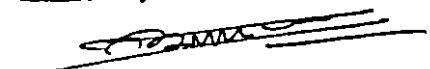

Joël BOISGONTIER


Pierre BÉNAUDIN

Jean MARIE

Jean-Pierre PAYRAU


Jean-Paul NOURY


Joseph BRUNEAU


Marc CHEMINEAU

Sté Bilans et Conseils
Représentée par